

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2017**

Etaient présents : LE TALLEC – THOMAS - BIDEAU – DAYOT – GUILLOU – QUEMENER – PITON – DEBERGUE - BIHAN – LE NOAN – LEON ;  
Procuration de D SEITE à LE TALLEC R  
Secrétaire : M. PITON

Maryse TOCQUER ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour de la réunion, après approbation du dernier compte rendu en date du 19 janvier 2017

### **1 - Elaboration du PLUI tenant lieu de programme local de l'habitat : débat sur les orientations générales du PADD**

Il est proposé au Conseil municipal :

- de débattre des orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables proposées dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat de Morlaix communauté
- de prendre acte de la tenue ce jour du débat

Mme le Maire rappelle le déroulement de la procédure du PLUI-H et comment le débat sur les orientations du PADD s'inscrit dans cette procédure avant le débat qui aura lieu au conseil communautaire le 20 mars 2017. Il s'agit de réfléchir au développement du territoire de Morlaix communauté pour les 20 années à venir.

#### **Axe 1 : construire l'aménagement d'un territoire à 27 :**

Le PLUI-H propose une évolution de 0.3% par an de croissance démographique.

Mrs DAYOT et LE NOAN s'interrogent sur le mode de calcul de 0.3% de croissance par an compte tenu de l'affaiblissement de la population jeune et de l'accroissement des retraités. C'est le vecteur économique (voie express) qui détermine la population.

Mr LE TALLEC évoque les craintes pour les petites communes qui risquent de perdre de leur importance

A propos de la réduction de la consommation des espaces à l'urbanisation de 30%, il s'interroge sur le devenir des terrains ouverts actuellement à l'urbanisation sur les communes.

#### **Axe 2 : inventer un territoire attractif :**

Mme le Maire évoque la prise en compte de la LGV avec aménagement du pôle gare – nécessité de développer l'accueil et l'hébergement autour du pôle gare.

Autres élus : nécessité de lutter contre les fractures territoriales car crainte de voir réduire les possibilités de construction. A propos des bâtiments pastillés, le seront-ils toujours dans 2 ans ? Qui décide « c'est quoi la forte valeur patrimoniale »

Mr DEBERGUE déplore le manque de chiffreage pour des prévisions à long terme (20 ans)

#### **Axe 3 : développer l'économie du 21<sup>ème</sup> siècle :**

Mr DEBERGUE s'interroge sur les moyens d'attirer les acteurs économiques sur le territoire de Morlaix Communauté.

Mr LE TALLEC rajoute qu'il faut prendre également en compte le tourisme comme vecteur économique. Comment lutter contre la dévitalisation des centres bourgs ?

Il déplore le développement des zones commerciales à outrance en périphérie des villes alors que les zones agricoles diminuent et que les centres bourgs se vident.

#### **Axe 4 : promouvoir un habitat durable et diversifié :**

Mrs LE TALLEC et DEBERGUE estiment qu'il ne faut pas brider les extensions des logements existants. Prendre en compte le vieillissement de la population.

Mme le Maire note l'insuffisance de la connectivité du numérique au niveau du PADD ;

Afin de clôturer ce débat, les élus font part du souhait d'un retour sur l'ensemble des remarques faites par les conseils municipaux.

### **2 - Aménagement du bourg 2<sup>ème</sup> tranche:**

Sur proposition du maire, le conseil municipal à l'unanimité décide de solliciter le FSIL (fonds de soutien à l'investissement local) pour les travaux d'aménagement du bourg 2<sup>ème</sup> tranche.

Les subventions obtenues à ce jour sont de 53.707€. Une subvention de 40.000€ sera également sollicitée auprès du conseil départemental.

### **3 - Prévisions budgétaires 2017 – investissement – budget commune**

Compte tenu des excédents 2016, (environ 500.000€) il est proposé d'inscrire les dépenses suivantes :

- site internet : 4.000€ HT
- aménagement du bourg : 264.000€ HT
- enclos paroissial : 50.000€ HT
- containers enterrés : à la plage et au Kasino. Seule la moitié des frais de terrassement sera à notre charge
- allée de pétanque : non chiffrée et réalisée par les services techniques de la commune
- réserve foncière : 150.000€
- toilettes sèches non évaluées
- achat de matériels divers : remorque, débroussailleuse, mobilier divers à définir
- voirie 2016 +2017 dont 75.000€ sur 2016

### **4 - Questions diverses**

- une rencontre avec l'architecte et les futurs commerçants intéressés a eu lieu afin de prendre note des besoins de chacun
- rencontre avec Mme HALLEGOT qui a présenté un projet d'aménagement du camping de Pont ar Gler à la commission tourisme
- proposition d'achat de cartes postales anciennes à Marthe le Clech. Coût 2000€